



Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 16-4-32

Enfance

Convention Aide Spécifique Rythmes Educatifs

Prestation de Service CAF

Renouvellement

Rapport de Madame Anne-Catherine Derville,
Adjointe Petite Enfance, Vie Scolaire

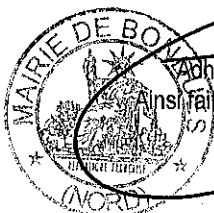
Par délibération n°15-2-14 du 19 février 2015, vous avez retenu la proposition de signer la convention permettant le versement de l'aide spécifique versée par la CAF dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Ce dispositif permet d'accompagner la mise en œuvre d'activités nouvelles de qualité sur ces trois heures. Cette aide est versée aux gestionnaires d'accueils de loisirs déclarés auprès des services de la Direction départementale de la Cohésion Sociale et est calculée de la façon suivante :

0,53 €* x nombre d'heures réalisées par enfants,
dans la limite de 3 heures / semaine et de 36 semaines/an
son montant peut être révisé chaque année.

Cette convention étant arrivée à son terme, il vous est proposé de la renouveler pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Travaux préparatoires
Conseil d'Administration du 22/11/ 2016
Commission Générale du 30/11/ 2016



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire